

PENSIONS MILITAIRES D'INVALIDITE ET DES VICTIMES DE GUERRE

N° D'INSCRIPTION AU GRAND LIVRE DE LA DETTE PUBLIQUE : **M** ASSIGNATION : **A** N° ARRETE DATE : **05/04/2008** DESIGNATION DE LA PENSION : **INVALIDE TEMPORAIRE HORS GUERRE** N° D'INSCRIPTION AU GRAND LIVRE DE LA DETTE PUBLIQUE : **M**

NOM ET PRENOMS :
 DATE ET LIEU DE NAISSANCE :
 ADRESSE :

GRADE : **LIEUTENANT 2ème échelon**

N.I.R. : :

PERIODES SUCCESSIVES DE JOUISSANCE	DU 06/10/2005 AU 04/04/2008		DU 05/04/2008 AU 05/10/2008		DU 06/10/2008 AU 05/10/2011		DU AU		DU AU	
	60 %	288,00	60 %	376,80	30 %	188,40	INDICE	INDICE	INDICE	INDICE
PENSION PRINCIPALE										
		288,00		376,80		188,40				
TOTAL										

MONTANT ANNUEL A LA DATE D'ENTREE EN JOUISSANCE (SUPPLEMENTS POUR ENFANTS EXCLUS) : **3752,64 €**
 SAUF DEDUCTION DES SOMMES PERÇUES SUR LES PRESTATIONS NUMEROS

ECHÉANCES **MENSUELLES**

LIQUIDATION EFFECTUEE EN APPLICATION DU CODE DES PENSIONS MILITAIRES D'INVALIDITE ET DES VICTIMES DE GUERRE

LIVRE I TITRES I ET II
 CODE DES PENSIONS DE RETRAITE ART L37.

*PENSION CONCEDEE EN EXECUTION D'UNE DECISION DE JUSTICE.
 *PENSION ASSORTIE D'UNE IMPORTANTE RETROACTIVITE DONT LE FONDEMENT EST JURIDIQUEMENT ETABLI.
 *PENSION CALCULEE SUR LE TAUX DU SOLDAT DU 06/10/2005 AU 04/04/2008

Première liquidation

